

LIVRET D'ACCUEIL

Ecole élémentaire "JOUBERT"

7 Avenue Gayot

49290 CHALONNES SUR LOIRE

Tel : 02 41 78 01 23 / 06 52 86 39 64

Mail : ce.0490339c@ac-nantes.fr



Sommaire

1.	Calendrier scolaire 2025-2026 :	- 1 -
2.	Pendant la scolarité :	- 1 -
3.	L'école élémentaire dans la scolarité	- 2 -
4.	L'organisation du temps scolaire	- 4 -
5.	Nos partenaires dans les différents projets pédagogiques	- 10 -
6.	La participation des parents à la vie de l'école	- 10 -
7.	Renseignements utiles	- 13 -
8.	Services périscolaires municipaux	- 14 -
9.	Glossaire	- 15 -
10.	Organisation hebdomadaire des temps scolaires et extrascolaires	- 16 -
11.	Le plan des classes de l'école JOUBERT sur l'année 2025-2026	- 16 -
12.	Trombinoscope de l'école JOUBERT 2025 – 2026	- 17 -
13.	Quelques photos des classes de l'école JOUBERT	- 19 -
14.	Le plan de l'école JOUBERT	- 20 -



1. Calendrier scolaire 2025-2026 :

- ❖ Pré-rentrée des professeurs : vendredi 29 août 2025
- ❖ Rentrée scolaire 2025 : lundi 1^{er} septembre 2025
- ❖ Vacances de la Toussaint : du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025
- ❖ Vacances de Noël : du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier 2026
- ❖ Vacances d'Hiver : du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026
- ❖ Vacances de Printemps : du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026
- ❖ Pont de l'Ascension : l'école sera fermée le vendredi 15 mai 2026.
- ❖ Vacances d'Été : samedi 4 juillet 2026

2. Pendant la scolarité :

- ❖ Venez le chercher à l'heure ou envisagez un semainier pour l'aider à se repérer dans sa journée (temps périscolaires / transport scolaire...).
- ❖ Prenez une part active à la vie de l'école en participant à la réunion de rentrée, aux projets mis en place par l'école, aux activités proposées par les associations de parents d'élèves.
- ❖ Intéressez-vous aux apprentissages et aux activités de votre enfant en parlant avec les enseignants, en parlant avec lui de sa journée d'école, en étant attentif à ses progrès et ses réalisations, en l'aidant à prendre soin de ses affaires dans son cartable.
- ❖ Respectez son besoin de sommeil et veillez à ce que votre enfant ne parte pas à jeun le matin. Les journées sont intenses. Les enfants sont souvent fatigués en début d'année.
- ❖ Scolarisez votre enfant régulièrement afin que sa scolarité soit profitable. Si votre enfant est absent, vous devez prévenir l'école au plus vite.
- ❖ Dans l'intérêt de votre enfant, des autres élèves et des enseignants merci de respecter les horaires de l'école le matin, le midi et le soir.
- ❖ Pensez à marquer le prénom de votre enfant sur les fournitures scolaires et les vêtements. L'école est très grande. Privilégiez des vêtements qui favorisent l'autonomie en CP.

3. L'école élémentaire dans la scolarité

Votre enfant entre à l'école élémentaire. Il s'agit de la deuxième étape de sa scolarité. Voici un tableau des différents niveaux dans chaque cycle.

ÉCOLE PRIMAIRE							ÉCOLE SECONDAIRE (COLLÈGE + LYCÉE)				
MATERNELLE (préélémentaire)			ÉLÉMENTAIRE					COLLÈGE			
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème	5ème	4ème	3ème
Cycle 1. Cycle des apprentissages premiers			CYCLE 2. Cycle des apprentissages fondamentaux			CYCLE 3. Cycle de consolidation		CYCLE 4. Cycle des approfondissements			





L'école élémentaire est bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, s'affirmer et s'épanouir personnellement. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser.

A l'école élémentaire, votre enfant sera accueilli dans l'une des 11 classes de notre école.

Un dispositif ULIS (Unité localisée de l'inclusion scolaire) accueille chaque année 12 enfants à besoins particuliers.

Les modalités d'organisation des classes et la répartition des élèves sont réalisées par l'équipe enseignante.

Les listes des classes sont affichées à l'entrée de l'école une semaine environ avant la rentrée des élèves.





4. L'organisation du temps scolaire

La journée est organisée dans le respect des besoins des enfants et du programme de l'école élémentaire.

Chaque classe bénéficie **d'une séance d'EPS par semaine** avec un des éducateurs de la commune de Chalonnes sur Loire.



Steeve Bossé
Intervenant sportif



Valentin Davy
Intervenant sportif



Killian Pouplard
Intervenant sportif

Les moments importants de la journée :

L'accueil classe et l'accueil cour : de 8h20 à 8h30

C'est un temps privilégié d'écoute et d'attention porté à chaque enfant. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant à celui d'élève. Ce moment d'accueil est limité dans le temps. L'accueil classe signifie que les élèves montent tout de suite en classe. L'accueil cour signifie que les élèves sont accueillis sur une partie de la cour de l'école sous la surveillance d'un professeur.

Le coin regroupements en CP :

Ces temps collectifs permettent aux élèves de découvrir les activités et de communiquer sur leurs apprentissages, leurs démarches et leurs émotions.



Les temps d'apprentissage :

Ils sont organisés selon la pédagogie de l'enseignant ou des enseignants.

Les temps de récréation :

Les récréations sont organisées et surveillées par les enseignants. Elles permettent aux élèves de profiter de l'air extérieur, de bénéficier de l'alternance des lieux et d'inventer des jeux. La cour est aménagée en espaces divers adaptés aux besoins des enfants :

- Un terrain de foot.
- Un terrain de basket.
- Des tables de ping-pong.
- Une structure et un toboggan.
- Deux bacs à sable.
- Des espaces verts.





La pause méridienne / le temps du midi avec le périscolaire :

Cette pause dure 1h40 pour les enfants. Le système fonctionne maintenant en format self accompagné par des animateurs pour développer l'autonomie des enfants.



Nos salles annexes :

L'école bénéficie de deux salles pour réaliser des activités.

Nous avons une salle d'évolution : une salle de danse, avec des miroirs, un vestiaire et des instruments de musique.



Nous avons également une salle d'art plastique pour nos activités manuelles.



Une médiathèque et ludothèque :

L'école bénéficie de créneaux à la médiathèque/ludothèque de Chalonnes sur Loire tous les mardis et vendredis.

Les professeurs s'inscrivent à l'avance pour des créneaux libres ou pour travailler sur un thème avec une animatrice de la médiathèque.



La sortie des classes à 16h20 :

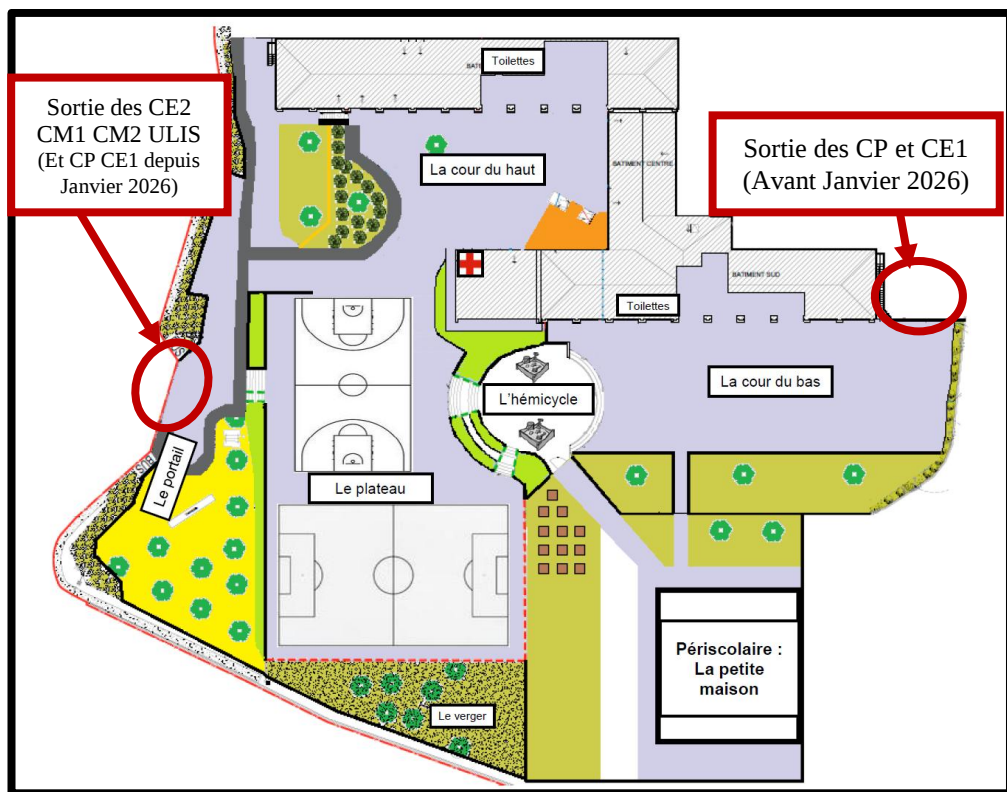
Chaque professeur se rend au portail avec ses élèves pour la fin de la journée. C'est le moment où les enfants rejoignent leurs parents où se rendent au périscolaire.

C'est également un temps où vous pouvez venir échanger avec le professeur.

En cas de retard, prévenez l'école dès que possible (message vocal) afin que votre enfant ne s'inquiète pas de votre absence.

Les professeurs de CP / CE1 sortent par le grand portail vert de la cour du bas (accès par l'avenue Gayot)

Les professeurs de CE2 / CM1 / CM2 et l'ULIS sortent par le grand portail gris de la cour du haut (accès par la rue des sables).



L'articulation des différents temps de la journée est propre à chaque classe. Lors des réunions de rentrée qui vous seront proposées, chaque enseignant vous présentera le fonctionnement de sa classe.

5. Nos partenaires dans les différents projets pédagogiques.

Depuis de nombreuses années, l'école réalise des projets avec des partenaires de notre secteur sur différentes thématiques :

La biodiversité avec M. CARON Tibault.

Les projets artistiques avec la plasticienne Mme LIEVRE Séverine.

Les projets de musique avec l'association UN PAS DE COTE.

6. La participation des parents à la vie de l'école

Conseil d'école :

Au mois de Septembre et Octobre ont lieu les élections des représentants de parents d'élèves. Ces représentants peuvent participer aux 3 conseils. Cette réunion rassemble l'équipe pédagogique, les membres de la mairie et les parents d'élèves élus.

Le conseil donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école, la restauration scolaire, le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Une fiche détaillant le rôle du conseil d'école vous sera remise avant les élections.

L'APE :

L'association de parents d'élèves, appelée APE, est un groupement de représentants légaux d'élèves qui organisent des événements, des ventes ou des actions pour le bien-être des élèves. Les actions menées permettent de récolter de l'argent pour financer les sorties et les projets scolaires des élèves. L'APE peut diffuser tout au long de l'année des documents à destination des parents. Elle remet ces documents au directeur, qui se charge ensuite de les distribuer.

Contact : apecchalennes@gmail.com



L'équipe DE L'APE



PRÉSIDENTES

Halima BOUKILI
Angélique LE GARS



SECRÉTAIRES

Mylène GOC
Julie BAUFRETON



TRÉSORIERES

Alexis BAUMARD
Élise PERIDY
Aline RENARD



PÔLE COMMUNICATION

Mégane MACÉ
Sarah PRODHOMME
Audrey DEVEAUX



PÔLE LOGISTIQUE

Céline DENESLE
Romain BOULESTREAU
Nicolas VITET

L'encadrement des sorties :

Les enseignants feront régulièrement appel aux parents pour participer à l'encadrement des sorties (médiathèque municipale, piscine, visites...). Une charte du parent accompagnateur est transmise en début d'année.

Ecole élémentaire publique JOUBERT
Chalonnnes sur Loire
02 41 78 01 23

Charte du parent accompagnateur

Chers parents,

Lors des sorties scolaires, nous faisons souvent appel à quelques parents pour l'encadrement des enfants. Votre collaboration est précieuse pour assurer la sécurité des élèves et elle permet de leur offrir des activités différentes qui enrichissent leurs apprentissages.

Une sortie scolaire est l'occasion de mettre en pratique les valeurs de respect, d'autonomie et de responsabilités enseignées à l'école. Merci de nous y aider !

Voici quelques recommandations qui vous guideront dans cette tâche :

1. **L'enseignant est le seul responsable de la classe** et vous indiquera votre rôle. Le taux d'encadrement est défini par les textes auxquels il doit se tenir.
2. Si la classe est divisée en groupes : **identifier le groupe qui vous a été confié** et s'assurer que les enfants vous ont également bien identifié.
3. Le parent accompagnateur participe à l'encadrement du groupe et non exclusivement à l'accompagnement de son enfant.
4. **Vérifier régulièrement que le groupe est au complet et rester avec lui.** Encadrer les enfants pendant le repas pour les plus jeunes.
5. **Exiger le respect des consignes.**
6. Sur le lieu de la sortie, aider les enfants à rester attentifs, à s'investir.
7. Ne pas fumer devant les enfants.
8. Les photos des élèves sont uniquement prises avec l'appareil de l'école ou en accord avec un parent accompagnateur.
9. L'usage du téléphone portable personnel est limité aux cas d'urgence.

Ecole élémentaire
publique Joubert



Signature datée des parents
Avec la mention « Lu et approuvé »

Sortie



SCOLAIRE

7. Renseignements utiles

Ecole et partenaires

- **Inspecteur de la circonscription / IEN** : l'école dépend de la circonscription de Chalonnes sur Loire - Bords de Loire - Layon. M Mercier est l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de cette circonscription.
Contact : 10 – 12 Boulevard du Roi René, 49000 Angers.
Tel : 02 72 47 15 74
Mail : ce.0490808m@ac-nantes.fr
- **Directeur** : Thomas Gravouille, déchargé à plein temps à partir de septembre 2025.
- **RASED** : (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté) est un dispositif d'aide qui, au sein de l'école, en lien avec les conseils de cycle, aide les élèves qui rencontrent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage persistantes. Il s'adresse également aux familles pour favoriser la cohésion école/famille afin de permettre à l'enfant de s'épanouir, s'autonomiser et de s'investir dans les apprentissages. Il est composé d'une psychologue scolaire (Mme Decron), d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique (Mme Moal) et d'une enseignante spécialisée à dominante relationnelle (Mme Chevreux).
Contact : 02 41 39 40 37 **Mail** : rased49-chalonnes@ac-nantes.fr
- **Médecin Scolaire** : Mme le Docteur Lejard, Secteur du Collège de Chalonnes sur Loire, Centre Médico-Scolaire, 26 bis rue Victor Hugo, 49000 Angers. Elle valide les demandes de PAI et PAP des familles en cas de besoins médicaux à l'école.
Contact : 02 41 63 35 49 **Mail** : cms.beaupreau49@ac-nantes.fr
- **Enseignant référent** : C'est un spécialiste de l'éducation nationale qui suit le dossier de chaque enfant ayant une reconnaissance de handicap par la MDA. Il accompagne les familles, s'occupe des dossiers et programme les ESS. Sur notre secteur, il s'agit de Mme Rosaenz.
Contact : 06 18 78 73 78 **Mail** : ershanjou05@ac-nantes.fr

8. Services périscolaires municipaux

Hors temps scolaire, la municipalité propose plusieurs services assurant la prise en charge des enfants. Vous trouverez les renseignements nécessaires sur le site de la mairie de Chalonnes sur Loire :

<http://www.chalonnes-sur-loire.fr> - onglet "A tout âge".

Si vous souhaitez contacter ces services, vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires.

- **Accueil périscolaire** : Les enfants de l'école élémentaire Joubert sont pris en charge à la Petite maison, derrière l'école Joubert (entrée : 7 avenue Gayot).
- **Contact** : 02 41 78 51 11 **Mail** : aps@chalonnes-sur-loire.fr
La responsable : Mme AVRIL: periscolaire.joubert@chalonnes-sur-loire.fr
<https://www.chalonnes-sur-loire.fr/a-tout-age/enfance/accueil-periscolaire/>
- **Restauration scolaire** : Les enfants sont en restauration de 12h00 à 13h40 dans les réfectoire de l'école Joubert.
Mail : aps@chalonnes-sur-loire.fr
- **Centre de Loisirs "Les Goulidons"** : il accueille les enfants à la journée ou ½ journée le mercredi et pendant les vacances scolaires.
Contact : 02 41 78 03 58
goulidons@chalonnes-sur-loire.fr
- **Transport scolaire ALEOP** :
Selon le lieu où vous habitez, il est possible qu'il soit proche d'un des circuits la Bourgonnière, la gare, la Guinière et l'Île, organisés par le conseil général.
Site : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>
Contact : 02 41 22 72 95 **Mail** : aleop49@paysdelaloire.fr

9. Glossaire

AESH : Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap

ULIS : « Unité localisé d'inclusion scolaire ». Il s'agit d'un dispositif qui accueille 12 enfants en situation de handicap. Ces élèves viennent dans le dispositif selon les besoins pédagogiques. Il y a une enseignante spécialisée et une AESH Co (collective).

Élection des représentants des parents d'élèves : les parents d'élèves élisent, au mois d'octobre, les représentants qui siégeront au conseil d'école. Chaque parent est électeur et éligible.

Equipe Educative : Réunion entre la famille, l'enfant, le professeur, le directeur et d'autres professionnels afin de mieux accompagner l'élève dans sa scolarité.

IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale

USEP : (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) est la fédération de sport scolaire de l'école primaire française. Évoluant au sein de la ligue de l'enseignement, elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'éducation. L'USEP participe à une mission de service public, qui vise l'éducation par le sport, la formation d'un citoyen sportif éclairé.

PAI : (Projet d'Accueil Individualisé) il permet de définir les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, dispense de certaines activités, organisation des actions de soins...). Il est rédigé avec le médecin de l'éducation nationale.

PPRE : (Programme Personnalisé de Réussite Educative) c'est un programme qui organise un accompagnement pédagogique afin de permettre à l'élève de surmonter ses difficultés et de progresser dans ses apprentissages. Il s'adresse aux élèves en difficulté scolaire.

PAP : (Plan d'Accompagnement Personnalisé) Il est destiné à des enfants qui, pour leur scolarité, ont besoin seulement d'aménagements pédagogiques. Il vise essentiellement un public d'enfants présentant des troubles des apprentissages.

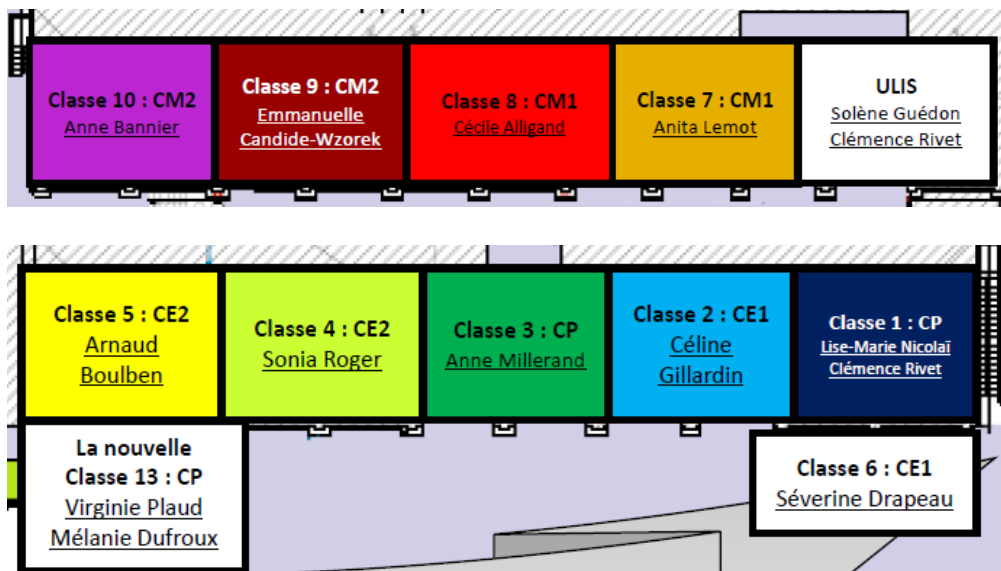
RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté, composé d'enseignants spécialisés et d'un psychologue scolaire.

GEVASCO : « Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation ». Il s'agit du guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées qui rassemble les informations importantes concernant un élève en situation de handicap. Son but est de faciliter l'évaluation des besoins spécifiques de l'élève en vue de l'élaboration de son projet personnalisé de scolarisation (PPS).

10. Organisation hebdomadaire des temps scolaires et extrascolaires.

HORAIRES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 -8h20	Accueil Périscolaire à la petite maison			
8h20-8h30	Ouverture de l'école			
8h30-12h00	Temps scolaire (Classe)			
12h00-13h40	Déjeuner, pause méridienne			
13h40-13h50	Ouverture de l'école			
13h50-16h20	Temps scolaire (Classe)			
16h20-18h45	Accueil Périscolaire à la petite maison			

11. Le plan des classes de l'école JOUBERT sur l'année 2025-2026



12. Trombinoscope de l'école JOUBERT 2025 – 2026



Lise-Marie Nicolai
Professeure classe 1 CP



Anne Millerand
Professeure de la classe 3 CP



Céline Gillardin
Professeure de la classe 2 CE1



Sonia Roger
Professeure de la classe 4 CE2



Arnaud Boulben
Professeur de la classe 5 CE2



Séverine Drapeau
Professeure de la classe 6 CE1



Anita Lemot
Professeure de la classe 7 CM1



Cécile Alligand
Professeure de la classe 8 CM1



Emmanuelle Candide-Wzorek
Professeure de la classe 9 CM2



Anne Bannier
Professeure de la classe 10 CM2



Virginie Plaud
Professeure de la classe 13 CP



Mélanie Dufroux
Professeure de la classe 13 CP



Solène Guédon / Professeure
spécialisée du dispositif ULIS



Clémence Rivet / Professeure
sur la classe 1 CP et ULIS



Thomas Gravoueille
Directeur de l'école



Pascale Richard
AESH de l'ULIS



Chritsine Revert
AESH



Véronique Varaut
AESH



Marion Tessier
AESH



Laurence Graton
Agent d'entretien



Ludivine Petiteau
Agent d'entretien

13. Quelques photos des classes de l'école JOUBERT



14. Le plan de l'école JOUBERT

